

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CC DU GRAND CHÂTEAUDUN
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR FLEURY
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CONIE MOLITARD

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infobase) est disponible au lien suivant : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CONIE MOLITARD

Prélèvement	00123745	Commune	CONIE-MOLITARD
Unité de gestion	0033 CONIE MOLITARD	Prélevé le :	jeudi 18 juillet 2024 à 08h49
Installation	TTP 001602 LE BOURG	par :	A-B
Point de surveillance	P 0000003468 RESERVOIR (TTP)	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APTRES TRAIT.		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	13,2	°C				25,00
pH	7,6	unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,28	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,30	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00129692

Référence laboratoire : LSE2407-62848

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Nitrates (en NO3)	47	mg/L		50,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Chlorite en mg/L	<0,01	mg/L		0,25		0,20
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine déséthyl	0,185	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,124	µg/L		0,10		
Chlorothalonil R417888	0,120	µg/L		0,10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS						
Chlorothalonil R471811	2,379	µg/L				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00123745)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour les paramètres atrazine-déséthyl, atrazine-déséthyl-déisopropyl et chlorothalonil SA (R417888). A noter aussi le dépassement de la valeur indicative pour le métabolite de pesticide non pertinent chlorothalonil R471811. Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Un contrôle renforcé est mis en place et des actions correctives sont de mandées à la PRPDE.

Chartres, le 4 septembre 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eau potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE